

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5387

présenté par

M. Larrivé et M. Darmanin

à l'amendement n° 4487 de M. Le Fur

AVANT L'ARTICLE 1ER BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots

« qui ne peut être inférieur à »

les mots :

« compris entre sept et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.